



Prestation compensatoire, Pension de réversion et succession

Par **Jeanlao**, le **30/04/2012** à **16:17**

- Marié en 1961 et divorcé en 1986 puis remarié en 1997
- Je suis retraité.
- J'ai deux enfants avec mon ex-femme
- Je verse à mon ex-femme une prestation compensatoire (PC) sous forme de rente mensuelle (1 100 €) prélevée sur ma retraite.
- Nous avons avec ma femme actuelle acheté une maison, entièrement payée.
- Nous avons fait rédiger lors de l'achat d'une précédente maison revendue à ce jour, avec ma femme actuelle un acte notarié de donation au dernier vivant.

A mon décès mon ex-femme ne percevra plus la PC sur mes revenus de retraite et le calcul brut de la PR pour elle serait de l'ordre de 750 € par mois.

Question :

La PC serait-elle prélevée sur la succession alors que ma femme actuelle utiliserait son droit d'usufruit, ou bien serait-elle remplacée par la PR calculée ci-dessus ?